

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°43 : juillet 2026



SOMMAIRE

Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et des investigations des dispositifs de surveillance

Page 2

Frelon asiatique

Page 4

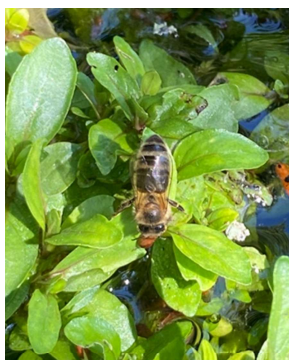
Actualités

Page 5 et suivantes

Un mois de juin très chaud et sec

L'Hexagone a connu une période de canicule et de sécheresse intense avec un épisode de fortes chaleurs exceptionnelles pour un mois de juin avec une anomalie de +3,8°C par rapport à la température moyenne mensuelle (moyenne 1991-2020).

Les périodes propices au butinage ont été rares, les végétaux sous stress hydrique n'ont produit que très peu de nectar. Les prochaines floraisons semblent aussi compromises.



Crédit photo : M de Kersaumont

L'arrêt précoce des miellées pourrait motiver des traitements précoces contre varroa, renseignez-vous si besoin auprès de vos organisations sanitaires pour savoir adapter les traitements à la période et à la météo.



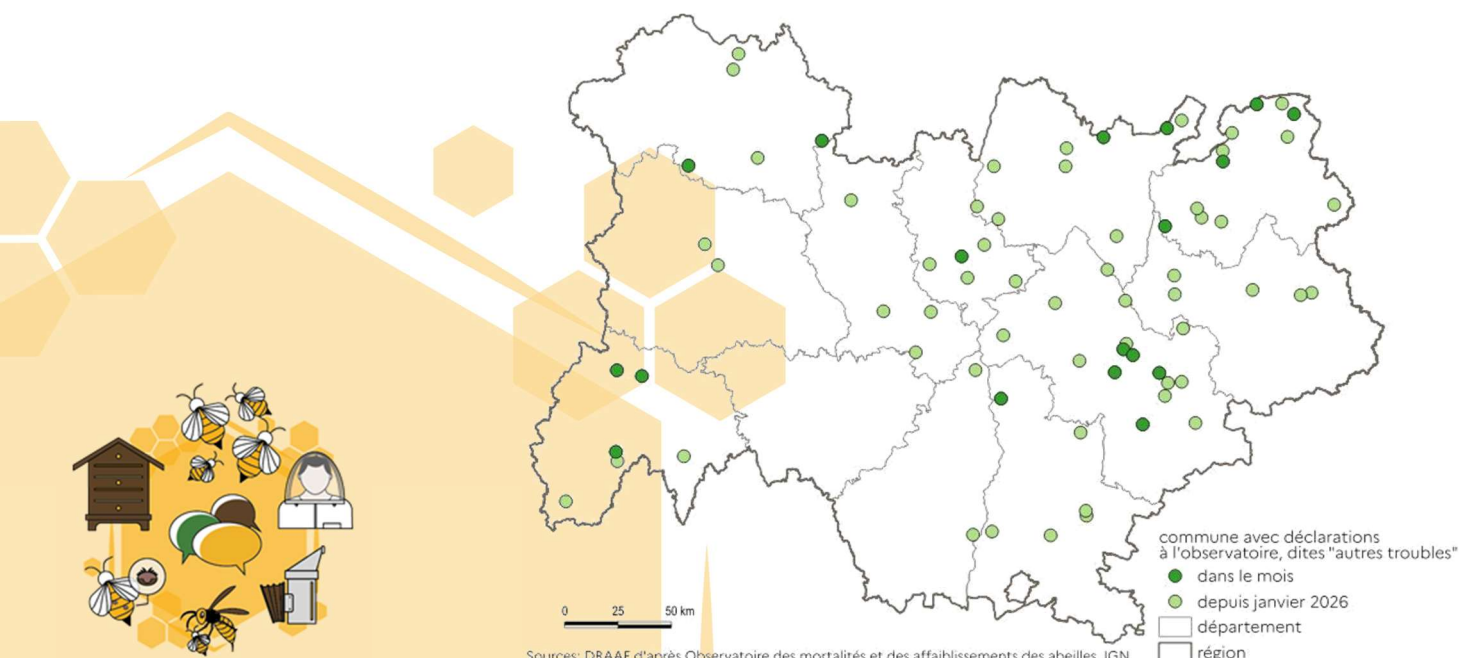
Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 20 déclarations au mois de juin 2026 dans 7 départements, un peu plus qu'en juin 2025 (16 déclarations). Une déclaration a été orientée vers la voie « suspicion de maladie réglementée », tandis que les 19 autres ont été orientée vers la voie « autres troubles ».

Cas orientés « autres troubles » (FRGTV)

Sur les 19 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », 8 n'ont pas été suivies d'une investigation. Pour quatre déclarations, un accompagnement téléphonique a été réalisé pour la gestion de cas de CBPV de Varroose ou d'affaiblissement de colonie. Quatre apiculteurs n'ont pas souhaité de visite, pour des cas de CBPV ou de Loque européenne. Enfin, la dernière déclaration était malheureusement trop tardive par rapport à l'évènement de santé pour déclencher une investigation.

Onze déclarations ont été suivies d'une investigation par les vétérinaires de la FRGTV et les TSA conventionnés. Ces investigations ont été déclenchées à la suite de mortalité de colonies (1 cas), de mortalités d'abeilles adultes (5 cas), d'anomalie du couvain (4 cas) ou encore d'anomalie comportementale des abeilles adultes dans un cas. Des analyses complémentaires ont été demandées par les investigateurs dans 4 cas, pour confirmer notamment les agents pathogènes incriminés dans les atteintes de couvain et mettre en évidence le CBPV sur les abeilles. Il n'y a pas eu de détection d'acariose des trachées en ce mois de juin dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



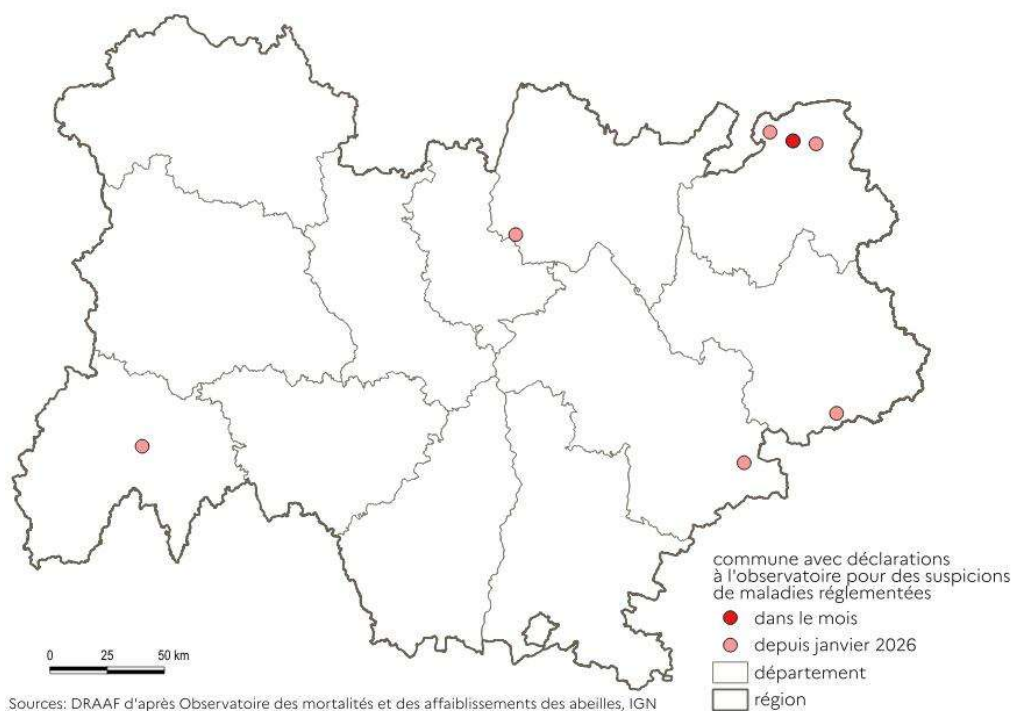
Cas orientés « maladies réglementées » (DDecPP)

Une déclaration de suspicion de loque américaine a été enregistrée et orientée vers la voie « suspicion de maladies réglementées » en Haute-Savoie, commune de Habère-Poche.

La visite a été effectuée par le vétérinaire mandaté le 23 juin, des prélèvements ont été effectués. Le laboratoire a confirmé la présence du pathogène le 25 juin 2026. Le rucher a été placé sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI) le 29 juin. Un arrêté de zonage est en cours.

N'hésitez pas à consulter la carte à votre disposition sur le site de la DRAAF pour connaître les zones dans lesquelles vous êtes libres de déplacer vos ruchers.

<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/loque-americaine-mesures-de-gestion-de-foyer-et-carte-de-zones-reglementees-a3481.html>





Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

Au cours du mois de juin, 669 signalements ont été traités dans la région, dont 493 ont été confirmés comme étant des nids de frelons à pattes jaunes. Parmi ces derniers, 417 nids ont été détruits, soit 85 % des nids confirmés.

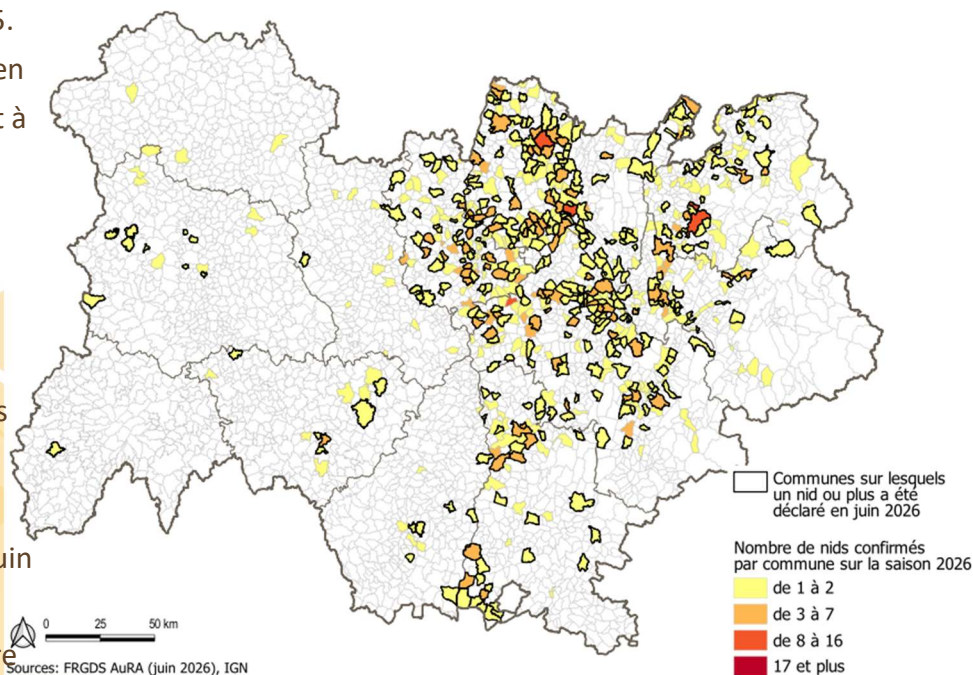
La taille de nombreux nids a permis une destruction directe par des particuliers. Ainsi, 129 nids (31 % des nids détruits) ont été détruits par les référents frelons et 62 nids (15 %) par les déclarants eux-mêmes. Les professionnels ont également détruit de nombreux nids. 107 d'entre eux (26 %) ont été détruits par des désinsectiseurs partenaires du GDS, avec une prise en charge de l'intervention.

Par ailleurs, 67 interventions (16 %) ont été réalisées par des professionnels en dehors du cadre de la plateforme régionale.

Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs : l'absence de financement sur certains territoires, la volonté d'intervenir en urgence, ou encore la petite taille de certains nids (pour lesquels les GDS ne mobilisent pas de désinsectiseurs).

Pour les 52 autres nids (12 %), les modalités de destruction ne sont généralement pas renseignées, ou bien la destruction a été assurée par un autre acteur (apiculteur, mairie, SDIS) ou résulte d'événements naturels. Par ailleurs, 33 nids sont toujours en cours de destruction. Concernant les 21 nids non détruits il s'agit, pour la plupart, de nids de saison vides. Enfin, 22 signalements sont encore en cours de traitement.

À titre de comparaison, 715 nids de frelons à pattes jaunes avaient été identifiés au cours du mois de juin 2025. Le nombre de nids confirmés est donc en baisse de 31 % en juin 2026 par rapport à juin 2025. Il est toutefois difficile d'en déterminer la cause. Cette diminution peut résulter d'une évolution de la dynamique des populations de frelons, d'un biais déclaratif, ou d'une combinaison de ces deux facteurs. Dans tous deux cas, la canicule enregistrée entre le 17 et le 30 juin 2026 pourrait avoir influencé ces résultats. En effet, juin 2026 est le mois de juin le plus chaud jamais enregistré, avec une température moyenne supérieure de 3,8 °C à la normale de la période 1991-2020.





Actualités, événements et dates à retenir

Sécurité au rucher : les bons réflexes pour éviter les incendies

La France traverse un épisode historique de canicule et de sécheresse. La situation risque encore de s'aggraver sans précipitations prévues avant la mi-juillet.

Des arrêtés préfectoraux dans d'autres régions imposent d'ores et déjà des interdictions d'utilisation des enfumoirs dans la prévention du risque incendie.



Crédit Photo: A. de Larouzière

Dans ce contexte, nous préférons vous rappeler quelques précautions à appliquer :

- Toujours avoir de l'eau à disposition : pour soi et pour éteindre d'éventuelles flammes (50L préconisés)
- Si possible, avoir un extincteur dans son véhicule.
- Ne pas allumer ni poser son enfumoir par terre.
- Éteindre son enfumoir entre chaque emplacement ou le transporter dans une caisse hermétique (exemple : caisses à munition, en tout cas en métal et pas en plastique ni en bois).
- Attention à l'allumage et l'utilisation des engins thermiques (souffleurs, rotofil).
- Attention aux herbes hautes sous les véhicules en surchauffe.
- A l'avenir, penser à bien débroussailler et entretenir les ruchers avant l'été pour prévenir ces risques.

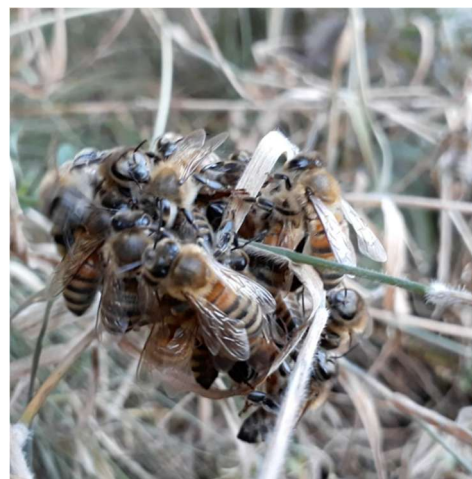
En bref, soyez vigilants de manière globale pour votre sécurité, celle de vos colonies et pour limiter les départs de feux !

Y'a pas que Varroa dans la vie, y'a Acarapis aussi !

Le webinaire des Rencontres Sanitaires Apicoles (RSA) « Y'a pas que Varroa dans la vie, y'a Acarapis aussi ! » a eu lieu le 22/06/26. A partir du témoignage d'apiculteurs et des connaissances actuelles, ont été abordés différents points : comment le reconnaître, ses conséquences, les moyens de lutte.

Le replay est déjà disponible sur la chaîne YouTube de la FRGDS AURA :

<https://www.youtube.com/channel/UCZP5tPgbS2qXzHXSJrSTTuA>



Crédit Photo: A.Massy

***Aethina tumida* en Italie, la preuve par l'exemple...**

Un foyer d'*Aethina tumida* (petit coléoptère des ruches) a été détecté le 03/06/2026 en Italie centrale, dans la région du Latium, à la suite **d'un mouvement illégal de ruches** en provenance de la province de Vibo Valentia (Calabre), où un foyer avait été détecté en 2025. Les ruches de la zone réglementée autour de ce foyer étaient bien évidemment et sont encore sous le sceau d'une interdiction de sortie. Ce comportement fait prendre des risques considérables à la filière apicole.



Lyle J. Buss, University of Florida

Vous pouvez vous renseigner sur *Aethina tumida* et son actualité sur ces liens :

- La fiche de la Plateforme d'Épidémiosurveillance Animale (ESA)

https://www.plateforme-esa.fr/sites/default/files/2026-06/fiche_alerte_aethina_VF.pdf

-La fiche technique sur d'*Aethina tumida* de la FRGDS AuRA pour apprendre à repérer le parasite et réagir en cas de suspicion : <https://apiculture.frgdsaura.fr/download/13/aethina-tumida/924/flyer-tout-savoir-sur-aethina-tumida.pdf>

Pour rappel, toute importation, qu'elle soit d'Europe ou de pays tiers, doit faire l'objet d'un certificat sanitaire qui accompagne les animaux jusqu'à destination. L'importation depuis certaines zones est par ailleurs interdite.

Renseignez-vous auprès de votre DDecPP ou vos organisations sanitaires et techniques.

Vous pouvez aussi consulter les règles d'importations d'abeilles et de bourdons depuis l'étranger :

<https://agriculture.gouv.fr/importations-dabeilles-et-de-bourdons-depuis-letranger-quelles-regles>



Formations initiales TSA : 2 sessions dans la région à l'automne !

- À Bourg-lès-Valence, dans la Drôme, du 21 au 25 septembre puis les 3 et 4 novembre organisée par le GDS AuRA. Inscriptions et renseignements : apiculture.frgdsaura@reseaugds.com ou votre GDS départemental
- À Aubières, dans le Puy de Dôme, du 19 au 23 octobre puis 2 jours en novembre organisée par le GDSA63. Inscriptions et renseignements : contact@gdsa-63.fr



Protégez vos colonies contre les fortes chaleurs !

Protection contre le chaud



Les canicules et les températures extrêmes de manière générale font souffrir les colonies. Elles consomment une énergie supplémentaire pour réguler la température de leur habitat.

ACTIONS



Choisir des emplacements estivaux ombragés



Isoler suffisamment en toiture mais aussi les cotés avec des partitions isolantes



Peindre les toits en blanc



Ajouter un point d'eau de qualité à proximité ou un abreuvoir sur les ruchers



Le saviez-vous ?

La régulation de la température de la colonie

Le refroidissement d' 1°C d'une colonie demande 1,4 fois plus de travail et génère 1,9 fois plus de consommation d'énergie que le chauffage d' 1°C pour la colonie.